



Prévoyance suite a arrêt de travail

Par Amb598

Bonjour,

Suite a un burn-out,et une tentative de suicide
j'ai été placé en arrêt de travail,mon employeur
n'as bien entendu pas apprécié, car il a appris
que c'était suite a un burn-out par le délégué CSE
que j'ai alerté.

De ce fait,je vais être indemnisé au titre des IJSS
a hauteur de 50% de mon salaire journalier,
j'ai donc demandé a ma hiérarchie si une prévoyance maintien de salaire existait au sein de l'entreprise,
dans un premier temps silence radio pas de réponse,
jai donx sollicité une seconde fois ma hiérarchie qui
me dis ne pas savoir.

Sur mon bulletin de paie une ligne COMPLÉMENTAIRE-inval-incap-deces existe,est ce que cette ligne correspond a
une cotisation a une prévoyance en cas d'arrêt de travail ?

Si mon employeur refuse de communiquer sur le sujet,
comment puis-je trouver la réponse de moi même ?

Merci a tous

Par hideo

Bonjour,
quelle est votre convention collective ?
Combien d'ancienneté avez vous ?
Quelle est la durée de votre AT ?
Quel contrat de travail avez vous CDI ou CDD ?
Ce bourn out est il en cours de reconnaissance AT par la CPAM?
Votre médecin traitant a t il fait un compte rendu à la CPAM dans ce sens ?

Nous avons besoin de tous ces renseignements pour mieux vous conseiller .

Cordialement